

*Questions orales***LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

LE SORT DES RÉFUGIÉS NICARAGUAYENS AU HONDURAS

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Au Honduras, le mercredi 31 mars 1982, madame le Président, j'ai rencontré, en compagnie de M. A. H. Mayne, premier secrétaire de notre ambassade, des réfugiés miskitos qui avaient fui le Nicaragua. Ces autochtones miskitos ont déclaré qu'ils avaient quitté leur pays parce qu'ils y étaient les victimes des pires atteintes aux droits de la personne de la part du gouvernement sandiniste. Compte tenu de ces allégations et d'allégations analogues, le ministre entend-il annoncer aujourd'hui son intention de faire enquête sur ces prétendues atteintes, de façon à les démentir ou à les signaler à l'opinion internationale pour que des sanctions soient appliquées?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous sommes au courant du problème miskito au Nicaragua. Il y a lieu de distinguer entre les autochtones miskitos qui sont demeurés au Nicaragua et ceux qui ont fui à l'étranger. Nous avons présenté récemment des instances au gouvernement nicaraguayen au sujet de ceux qui sont demeurés au Nicaragua. Le président de l'ACDI, M. Massé, qui doit se rendre prochainement au Nicaragua, transmettra une communication officielle de notre gouvernement à celui de ce pays au sujet de cette minorité.

• (1500)

Quant à ceux qui ont trouvé refuge à l'étranger, nous avons fourni une contribution très généreuse aux associations qui leur viennent en aide. Nous figurons au troisième rang parmi les plus généreux contributeurs au fond du Haut commissariat des Nations pour les réfugiés qui vient en aide aux réfugiés de l'Amérique centrale. Par l'entremise de ces associations, nous faisons tout ce que nous pouvons pour les autochtones miskitos et les autres réfugiés de l'Amérique centrale.

LA TENUE D'UNE ENQUÊTE SUR LES ATTEINTES AUX DROITS DE LA PERSONNE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, le ministre a entendu des députés des différents partis faire état de graves atteintes aux droits de la personne dont se rendent coupables aussi bien les partisans de l'extrême droite que ceux de l'extrême gauche dans cette région. Quelles mesures précises le ministre entend-il prendre relativement à la tenue d'une enquête internationale sur ces allégations de graves atteintes aux droits de la personne, ce qui serait la clé de la stabilité dans cette région? Qu'entend-il faire à cet égard?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous n'avons pas le droit de nous rendre dans un pays étranger, que ce soit en Amérique centrale ou ailleurs, pour enquêter sur des atteintes aux droits de la personne. Nous avons constaté que de nombreux problèmes comme ceux que le député a signalés existent véritablement. A propos des autochtones qui sont demeurés au Nicaragua, nous avons adressé et continuons d'adresser à ce gouvernement de vives protestations. Quand à ceux qui ont trouvé refuge à l'étranger, ils relèvent pour la plupart du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous

devons nous en remettre à lui quant à la façon de leur venir en aide.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ARGENTINE—L'EXPÉDITION DE MATÉRIEL MILITAIRE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, le député de Victoria a posé il y a un instant une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le député a sûrement cité en toute bonne foi les chiffres probablement erronés que lui avait fournis le ministre. Il semble que le ministre ait maintenant une réponse complète à donner, non seulement à l'ancien ministre de la Défense nationale, mais également aux députés et aux membres de la presse. Peut-on permettre au ministre de donner les chiffres qu'il possède?

M. McKinnon: J'invoque le Règlement, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je ne puis accepter de rappel au Règlement durant la période des questions. Je le ferai avec plaisir plus tard.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, les écarts entre les chiffres peuvent être attribués à la méthode de catégorisation employée; mais ce que nous avons interdit, c'est l'expédition de matériel militaire de quelque genre que ce soit, même s'il peut servir à une autre fin. Sur cette base, les exportations canadiennes vers l'Argentine dans ces catégories se sont chiffrées à 5.5 millions de dollars en 1980, à 1.9 million en 1981, et on a accordé des permis d'exportation pour plus d'un million de dollars au cours du premier trimestre de l'année en cours.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA MOTION RELATIVE AU CONGÉ DE PÂQUES

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai consulté mes collègues d'en face. Comme nous le savons tous, la journée de demain sera réservée à l'opposition. A condition qu'il n'y ait pas de vote et, sauf erreur, l'opposition officielle a prévenu la Chambre, conformément à l'article 58(11) du Règlement. Je crois que la Chambre est unanime pour approuver la motion suivante:

Que demain, la Chambre siège de 12 heures à 6 heures, que l'on ajourne à 6 heures et que la motion relative au congé de Pâques présentée hier reste en vigueur tout en étant modifiée en conséquence.

La période des questions débutera à 12 h 15, après les motions en vertu de l'article 43 du Règlement.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Nous sommes d'accord, madame le Président.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Nous aussi, madame le Président.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à adopter la motion proposée par le président du Conseil privé?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)